

Situation trimestrielle de SICAV PLACEMENTS
arrêtée au 31 MARS 2004

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la SICAV PLACEMENTS arrêté au 31 MARS 2004.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 MARS 2004, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ Comme il ressort de l'état du portefeuille de la SICAV PLACEMENTS, l'actif est employé à la date du 31 mars 2004 à raison de 6,31 % uniquement dans des liquidités et quasi-liquidités, ce qui est en dessous de la proportion d'emploi minimale de 20 % prévue par l'article 2 du Décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2/ Par ailleurs, l'actif de la SICAV PLACEMENTS est employé à la date du 31 mars 2004 sous forme d'actions de la BANQUE DU SUD à hauteur de 15,34 % de son actif. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, en matière de composition du portefeuille et du niveau de placements émis ou avalisés par un même établissement.

3/ Il est à préciser également que les pourcentages de détention des obligations « MIRAMAR 2006 » s'élèvent à 12,50 % respectivement de l'ensemble des obligations émises par ces deux sociétés, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10 % prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

4/ Au vu des textes réglementaires régissant la Fiscalité Locale, la SICAV est redevable de la taxe sur les établissements à caractère industriel, commercial ou professionnel sur la base de son chiffre d'affaires brut local au taux de 0,2 %. Le montant de la taxe due, y compris les pénalités de retard, au titre de la période allant du 1^{er} Janvier 1999 au 31 mars 2004 et n'ayant pas été pris en charge par la SICAV PLACEMENTS est estimé au 31 mars 2004 à 13 600 DT soit une surévaluation de l'actif net à due concurrence.

Sur la base de notre examen limité et en dehors des observations citées dans les points 1 à 3 sur la composition du portefeuille et sous réserves de l'effet de la surévaluation de l'actif net décrit au point 4, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers, ci-joints, de la société SICAV PLACEMENTS arrêtés au 31 Mars 2004, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que du résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 mars 2004.

P/ CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

BILAN Arrêté au 31/03/2004
(unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/03/2004	31/03/2003	31/12/2003
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	13 107 388	13 202 899	12 727 323
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		10 553 982	10 947 014	10 321 313
b - Obligations et Valeurs assimilées		2 553 406	2 255 885	2 406 010
c - Autres Valeurs				
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		883 524	1 009 914	747 989
a - Placement monétaires	3-3	-	700 442	-
b - Disponibilités	3-12	883 524	309 472	747 989
AC 3 - Créances d'exploitation	3-9	-	43 196	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		13 990 912	14 256 009	13 475 312
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	85 257	53 557	68 399
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	58 457	22 569	54 697
TOTAL PASSIF		143 714	76 126	123 096
ACTIF NET		13 847 198	14 179 883	13 352 216

CP 1 -Capital	3-5	13 124 989	13 358 753	12 635 463
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	722 209	821 130	716 753
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		716 753	723 159	21 294
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 456	97 971	695 459
ACTIF NET		13 847 198	14 179 883	13 352 216
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		13 990 912	14 256 009	13 475 312

ETAT DE RESULTAT Arrêté au 31/12/2004

(unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	du 01/01/2004 au 31/03/2004	du 01/01/2003 au 31/03/2003	du 01/01/2003 au 31/12/2003
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	39 118	135 995	920 520
a - Dividendes		2 429	100 516	759 529
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		36 689	35 479	150 407
c - Revenus des autres valeurs		-	-	10 584
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	7 275	7 292	20 721
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		46 393	143 287	941 241
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-10	- 33 500	- 45 316	- 139 165
REVENU NET DES PLACEMENTS		12 892	97 971	802 076
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	1 700
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-11	- 7 436	-	- 47 114
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 456	97 971	756 662
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-	- 61 203
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		5 456	97 971	695 459
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-	61 203
* Variation des +/- V pot. sur titres		911 297	- 203 349	2 675 626
* +/- valeurs réal. sur cession des titres		- 415 503	- 796 576	- 2 617 778
* Frais de négociation		- 6 267	- 6 715	- 28 727
RESULTAT NET DE LA PERIODE		494 982	- 908 669	785 783

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET Arrêté au 31/03/2004

(unité : en Dinars Tunisiens)

	du 01/01/2004 au 31/03/2004	du 01/01/2003 au 31/03/2003	du 01/01/2003 au 31/12/2003
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	5 456	97 971	756 662
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	911 297	- 203 349	2 675 626
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	- 415 503	- 796 576	- 2 617 778
d - Frais de négociation de titres	- 6 267	- 6 715	- 28 727
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	- 688 016
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	-	-	6 100
* Capital	-	-	9 000
* Régul. des sommes non dis.	-	-	- 3 110
* Régul. des sommes dis.	-	-	210
* Droits d'entrée	-	-	-
b - Rachats	-	-	- 1 850 657
* Capital	-	-	- 2 600 000
* Régul. des sommes non dis.	-	-	845 890
* Régul. des sommes dis.	-	-	- 96 547
* Droits de sortie	-	-	-
c - Régularisation des charges capitalisées	-	-	- 15 381
d - Régularisation des sommes distribuables	-	-	25 833
VARIATION DE L'ACTIF NET	494 982	- 908 669	- 1 736 337
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	13 352 216	15 088 553	15 088 553

b - En fin de période	13 847 198	14 179 884	13 352 216
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	18 877	21 468	21 468
b - En fin de période	18 877	21 468	18 877
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	733,549	660,513	707,327
<u>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</u>	3,71%	-6,02%	5,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31/03/2004

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/03/2004 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/03/2004, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2004 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/03/2004.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2- 5 Modifications apportées aux règles de présentation des états financiers

Pour se conformer à la norme comptable relative à la présentation des états financiers des OPCVM, la société a procédé, sur proposition du commissaire aux comptes, à certaines modifications des règles de présentation du bilan et de l'état de résultat au 31 décembre 2003.

Nous présentons ci-après les reclassements et retraitements apportés aux postes des états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2003

A- Modifications apportées aux règles de présentation du bilan

Elément à reclasser	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/03/2003 (En DT)
Honoraires Commissaire aux comptes	PA1	PA2	16 465
Redevance CMF à payer	PA1	PA2	1 442
Total			17 907

B- Modifications apportées aux règles de présentation de l'état de résultat

Élément à reclasser	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/03/2003 (En DT)
- Rémunération d'intermédiaire	CH1	CH2	4 857
- Redevance CMF	CH1	CH2	3 565
- Publicité et publication	CH1	CH2	1 242
- Services bancaires et assimilés	CH1	CH2	1
Total			9 665

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2004 à 13 107 388 DT contre 13 202 899 DT au 31/03/2003, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2004	31/03/2003	31/12/2003
<u>Coût d'acquisition</u>	<u>20 054 030</u>	<u>23 943 894</u>	<u>20 611 218</u>
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	17 594 030	20 551 732	18 272 658
- Titres OPCVM		1 225 602	
- Obligations et valeurs assimilées	2 460 000	2 166 560	2 338 560
<u>Plus ou moins values potentielles</u>	<u>- 7 040 048</u>	<u>-10 830 320</u>	<u>- 7 951 345</u>
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	- 7 040 048	-10 313 629	- 7 951 345
- Titres OPCVM	-	-516 691	-
<u>Intérêts courus sur Obligations et valeurs</u>	<u>93 406</u>	<u>89 325</u>	<u>67 450</u>
<u>Total</u>	<u>13 107 388</u>	<u>13 202 899</u>	<u>12 727 323</u>

L'état détaillé du portefeuille est présenté comme suit :

Désignation du Titre	Nbre/titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/04	% Actif	% K EMIS
Actions		17 594 030	10 553 982	75,43%	
AL MAZRAA	699	7 423,020	5 032,800	0,036%	0,024%
ALKIMIA	4 731	163 536,229	144 484,740	1,033%	0,267%
AMEN B.	36 615	1 425 698,599	648 707,955	4,637%	0,523%
AMEN LEASE	1 748	52 910,608	15 120,200	0,108%	0,175%
ATB	25 465	802 003,343	324 245,845	2,318%	0,364%
ATL	14 851	397 625,602	239 101,100	1,709%	1,485%
BH	64 544	1 322 432,528	600 259,200	4,290%	0,430%
BIAT	28 119	943 165,150	535 273,284	3,826%	0,281%
BNA	72 961	1 955 388,515	715 966,293	5,117%	0,730%
BS	214 180	2 959 956,784	2 146 297,780	15,341%	1,071%
BT	7 260	371 084,799	381 411,360	2,726%	0,145%
BTEI ADP	8 585	207 943,784	188 870,000	1,350%	0,859%
CARTE	914	31 489,242	14 349,800	0,103%	0,914%
CIL	2 680	73 323,302	37 804,080	0,270%	0,268%
ELECTROSTAR	8 268	56 071,863	35 635,080	0,255%	0,472%
G LEASING	28 219	683 529,314	282 190,000	2,017%	2,822%
ICF	2 575	102 963,571	84 975,000	0,607%	0,286%
MAGASIN GENERAL	7 411	105 133,291	53 877,970	0,385%	0,444%
MONOPRIX	13 660	477 921,398	414 198,520	2,960%	0,739%
SFBT	17 843	1 071 928,186	872 790,345	6,238%	0,174%
SIAME	701	27 984,591	21 022,289	0,150%	0,052%
SIMPAR	6 783	136 653,338	97 403,880	0,696%	1,131%

SIPHAT	18 691	194 849,043	190 087,470	1,359%	1,038%
SOTETEL	6 625	284 455,723	291 592,750	2,084%	0,394%
SOTRAPIL	20 066	390 436,299	289 251,390	2,067%	0,772%
SOTUMAG	9 384	179 359,470	114 954,000	0,822%	1,043%
SOTUVER	8 092	75 278,933	75 012,840	0,536%	0,764%
SPDIT	2 274	48 779,703	47 906,358	0,342%	0,068%
STAR	5 947	80 806,545	32 351,680	0,231%	0,396%
STB	74 924	1 584 002,604	526 191,252	3,761%	0,301%
STEQ	7 896	46 641,401	58 177,728	0,416%	0,790%
T. LEASING	8 292	192 171,611	165 840,000	1,185%	0,553%
T.AIR	1 500	10 225,269	14 995,500	0,107%	0,010%
T-INVEST	22 137	279 453,946	169 259,502	1,210%	2,214%
TUN LAIT	322	7 610,125	3 261,860	0,023%	0,031%
TUNISIE RE	13 334	146 674,000	146 674,000	1,048%	0,606%
UBCI	17 971	620 735,101	503 188,000	3,597%	0,257%
UIB	6 020	76 382,963	66 220,000	0,473%	0,086%
Obligations		2 280 000	2 361 102	16,30%	
AIL 99	2500	150 000,000	153 167,213	1,072%	2,500%
ATL 2000 / 1	2500	200 000,000	207 497,268	1,429%	2,500%
BTKD 98	1000	50 000,000	51 066,667	0,357%	0,500%
GL-2 99 B	2500	50 000,000	52 226,230	0,357%	2,500%
GL 2003-1	7500	750 000,000	780 245,902	5,361%	
GL-2 99 A	700	14 000,000	14 070,689	0,100%	0,700%
GL2003/2	2500	250 000,000	251 680,328	1,787%	
OB MG 99 A	3000	180 000,000	189 694,426	1,287%	6,000%
MIRAMAR 2000	5000	300 000,000	305 095,082	2,144%	12,500%
SPRIC 98	8400	336 000,000	356 358,295	2,402%	9,333%
BTNB		180 000	192 304	1,29%	
BTNB10ANS-JUIN94	200	20 000,000	21 367,869	0,143%	
BTNB10ANS-JUIN96	250	75 000,000	80 198,361	0,536%	
BTNB10ANS-MAI96	200	60 000,000	64 544,262	0,429%	
BTNB10ANS-SEPT94	250	25 000,000	26 193,443	0,179%	
TOTAUX		20 054 030	13 107 388	93,02%	

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 39 118 DT pour la période du 01-01 au 31-03-2004 contre 135 995 DT au 31-03-2003, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/032004	31/03/2003	31/12/2003
- Revenus des actions et valeurs assimilées	2 429	100 516	713 710
- Revenus des Titres OPCVM			45 820
- Revenus des Obligations	36 689	35 479	150 407
- Revenus des Autres valeurs			10 584
Total	39 118	135 995	920 520

3- 3 Note sur les Placements monétaires

Le solde de ce poste au 31/03/2004 est nul contre 700 442 DT au 31-03-2003

3- 4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/04 au 31/03/04, à 7 275 DT contre 7 292 DT au 31/03/2003 et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant.

Libellé	31/03/2004	31/03/2003	31/12/2003
- Intérêts/ compte courant	7 275	7 292	10 261
- Revenus des placements monétaires	-	-	10 460
Total	7 275	7 292	20 721

3- 5 Note sur le capital**Capital au 31/12/2003**

- Montant	12 635 463
- Nombre de titres	18 877
- Nombre d'actionnaires	18

Souscriptions réalisées

-

Rachats effectués

-

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	911 297
- Moins values réalisées sur cession de titres	- 415 503
- Frais de négociation	- 6 268

Capital au 31/03/2004

- Montant	13 124 989
- Nombre de titres	18 877
- Nombre d'actionnaires	18

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice 2003 et aux sommes distribuables au titre de l'exercice 2004 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2004	31/03/2003	31/12/2003
- Sommes distribuables. Exercice ant.	716 753	723 159	716 753
- Sommes distribuables. Exercice.	5 456	97 971	-
Total	<u>722 209</u>	<u>821 130</u>	<u>716 753</u>

3- 7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2004 à 85 257 DT contre 35 651 DT au 31/03/2003, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2004	31/03/2003 (Ajusté)	31/12/2003
- Gestionnaire	16 750	17 826	16 642
- Dépositaire	68507	17 825	51 757
Total	<u>85 257</u>	<u>35 651</u>	<u>68 399</u>

3- 8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/04 à 58 457 DT contre 40 476 DT au 31/03/03 et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2004	31/03/2003 (Ajusté)	31/12/2003
- Commissaire aux comptes	15 048	16 465	12 045
- Dividende à payer exercice 1995	67	-	67
- Dividende à payer exercice 1996	13 230	-	13 230
- Dividende à payer exercice 1997	3 828	319	3 828
- Dividende à payer exercice 1998	3 159	3 159	3 159
- Dividende à payer exercice 1999	3 586	3 586	3 585
- Dividende à payer exercice 2000	3 385	3 385	3 386
- Dividende à payer exercice 2001	3 541	3 541	3 541
- Dividende à payer exercice 2002	4 446	-	4 447
- CMF à payer	1 502	1 442	1 490
- Provision pour frais assemblée et JP	3 746	6 142	3 000
- Etat, Impôts et taxes	112	0	112
- Comptes d'attente	2 807	2 437	2 807
Total	<u>58 457</u>	<u>40 476</u>	<u>54 697</u>

3- 9 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste est nul au 31/03/2004 contre 43 196 DT au 31/03/2003, et se détaillait ainsi :

Libellé	31/03/2004	31/03/2003	31/12/2003
- Dividendes à recevoir	-	43 196	-
<u>Total</u>	-	<u>43 196</u>	-

3- 10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2004 à 33 500 DT contre 35 651 DT au 30/03/2003, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2004	31/03/2003 (Ajusté)	31/12/2003
- Rémunération du gestionnaire	16 750	17 826	69 582
- Rémunération du dépositaire	16 750	17 825	69 583
<u>Total</u>	<u>33 500</u>	<u>35 651</u>	<u>139 165</u>

3- 11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/04 à 7 436 DT, contre 9 665 DT au 31/03/03 et se détaille comme suit :

Libellé	31/04/2004	31/03/2003 (Ajusté)	31/12/2003
- Rémunérat. d'intermédiaire et honoraire	3 239	4 857	29 804
- Redevance CMF	3 350	3 566	13 917
- Frais de publicité et publications	746	1 242	3 369
- Autres charges	101	-	24
<u>Total</u>	<u>7 436</u>	<u>9 665</u>	<u>47 114</u>

3- 12 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/04 à 883 524 DT contre 309 472 DT au 31/03/03 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2004	31/03/2003	31/12/2003
- Avoir en banque	827 661	302 092	669 667
- Sommes à l'encaissement	79 338	315 807	98 241
- Sommes à régler	- 29 975	-303 977	- 22 977
- Ecart sur intérêts courus /TCN	6500	-4 450	3 058
<u>Total</u>	<u>883 524</u>	<u>309 472</u>	<u>747 989</u>

4 - AUTRES INFORMATIONS**4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à la SUD INVEST gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien. Les honoraires de la SUD INVEST au 31/03/2004 s'élèvent à 16 750 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction dépositaire est confiée à la BANQUE DU SUD. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien. Les honoraires de la BANQUE DU SUD au 31/03/2004 s'élèvent à 16 750 DT TTC.